

Correspondance

LE BIMESTRIEL INTERNE DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE DU CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE

Belgique-België
P 407015
1040 Bruxelles 4
1/4167

146

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2014



Formations LABY du CJC!

Laby Négociation 2 et 9 décembre

→ page 5

CALENDRIER

CJC EN MOUVEMENT

Assemblées générales du CJC	3
Cellule politique	3
Point Enfance-Formation	3
Point Emploi	3
Point volontariat	4
Rencontres LPJ-CJC	4
Salon de l'Education 2014:	
Une deuxième participation pour le CJC et quelques-unes de ses associations	4
Prochaines formations LABY : Laby Négociation	5
Écho de Laby I (3 et 10 octobre)	5
Revue de presse	6

POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE

Commission Consultative des Organisations de Jeunesse	7
Sous-commission Emploi	7
Conseil de la Jeunesse	7
FESJ-CESSOC	7
Plate-forme francophone du Volontariat	
Campagne de sensibilisation : inclure la personne avec handicap mental	8
Revue de presse	9

DU CÔTÉ DES ORGANISATIONS

Appel aux OJ !	22
Indications lance son nouveau site	22
La JOC fête une nouvelle étape	23
Actualités	23
Revue de presse	24

ÉPINGLÉS POUR VOUS

Cette revue de presse est constituée d'une sélection d'articles autour de thématiques qui concernent directement ou indirectement les organisations de jeunesse : l'enfance, les jeunes, l'aide à la jeunesse, la vie associative, la société multiculturelle, l'emploi dans le secteur non marchand, l'Église en société...

Avec le soutien de la Communauté française, des programmes de Résorption du Chômage de nos belles Régions Wallonne et de Bruxelles-Capitale-Brusselse Gewest.

La reproduction libre des articles est non seulement autorisée, mais souhaitée. Merci de nous en informer.

calendrier

Novembre 2014

samedi 1
dimanche 2
lundi 3
mardi 4 CoGEC
mercredi 5
jeudi 6
vendredi 7
samedi 8
dimanche 9
lundi 10
mardi 11
mercredi 12 AG CJC
jeudi 13 AG Justice et Paix
vendredi 14 sCom Emploi
samedi 15
dimanche 16
lundi 17
mardi 18 DOJ-CCOJ
mercredi 19
jeudi 20 AG PFV
vendredi 21 GT Circulaire Formation
samedi 22
dimanche 23
lundi 24
mardi 25 CA CJC
mercredi 26
jeudi 27
vendredi 28 Point emploi/Bureau Fesoj
samedi 29
dimanche 30

Décembre 2014

lundi 1
mardi 2
mercredi 3
jeudi 4 CA Fesoj
vendredi 5
samedi 6
dimanche 7
lundi 8 DOJ
mardi 9
mercredi 10 CCOJ
jeudi 11 AG CJC
vendredi 12
samedi 13
dimanche 14
lundi 15 CA CJC
mardi 16
mercredi 17
jeudi 18
vendredi 19
samedi 20
dimanche 21
lundi 22
mardi 23
mercredi 24
jeudi 25
vendredi 26
samedi 27
dimanche 28
lundi 29
mardi 30
mercredi 31

Janvier 2015

jeudi 1
vendredi 2
samedi 3
dimanche 4
lundi 5
mardi 6
mercredi 7 Point Emploi
jeudi 8
vendredi 9
samedi 10
dimanche 11
lundi 12
mardi 13
mercredi 14 Bureau Fesoj
jeudi 15 CA CJC
vendredi 16
samedi 17
dimanche 18
lundi 19
mardi 20 CCOJ
mercredi 21 CA Fesoj
jeudi 22
vendredi 23
samedi 24
dimanche 25
lundi 26
mardi 27
mercredi 28
jeudi 29
vendredi 30
samedi 31

Assemblée générale du CJC du 25 septembre

Sont membres de l'assemblée, le président, le conseiller théologique et le secrétaire général du CJC, deux délégué(e)s par organisation de jeunesse membre reconnue par la Communauté française. Les organisations membres non reconnues par la Communauté française envoient un(e) délégué(e). L'assemblée générale de la rentrée a été entièrement consacrée à l'élection présidentielle. Trois candidats se présentaient avec le soutien de leur organisation : Benoît Nicaise de Be-Larp, Ludovic Pineur des Jeunes CSC et Ambroise Thomson de Volont'R. Chaque candidat s'est présenté, a dévoilé son projet pour le CJC et s'est livré au traditionnel jeu des questions-réponses. L'élection a nécessité deux tours de vote. C'est Benoît Nicaise (Be-Larp) réunissant la majorité absolue des voix au deuxième tour, qui a été élu nouveau président du CJC.

Concernant l'élection du secrétaire général, l'assemblée a décidé de lancer un nouvel appel à candidatures avec échéance au 17 octobre et élection lors de l'assemblée générale du 12 novembre.

Le mercredi 15 octobre aura lieu une nouvelle assemblée générale limitée à la seule après-midi et dont le plat de consistance sera l'identité visuelle du CJC. **M.P.**

Lieu de débat et de décision, l'assemblée générale du CJC se réunit de 4 à 6 fois par an pendant toute une journée. Elle définit les grandes orientations politiques de la coordination.

Voir revue de presse ci-après.

Cellule politique

Dans le cadre du projet « accueil et suivi des mandataires », les chargées de projets du CJC Marie et Anne-Lise ont présenté le travail de cartographie et de systématisation des mandats du CJC. Suite au départ de certains mandataires, le groupe a abordé la question de la redistribution des mandats CJC. Ensuite, les mandataires se sont attaqués à l'analyse des déclarations politiques de nos élus en vue d'établir les positions et priorités à défendre au cours des mandats et rencontres prévus avec les nouveaux élus, et notamment avec la ministre de la Jeunesse de la FWB, Isabelle Simonis. L'occasion de faire entendre notre voix et mettre l'accent sur les nécessités et les besoins du secteur jeunesse. **V.A.**

Née d'une demande des mandataires des OJ membres du CJC, la cellule politique traite des sujets de fond et permet, grâce à l'échange d'informations et de réflexions, de construire une position commune en CJC. Trois groupes de travail (nommés Point) ont été créés pour approfondir les thématiques spécifiques traités en CCOJ : Point Formation-Enfance, Point Politique de Jeunesse et Point Emploi.

Point Enfance & Formation

Les membres du Point Enfance & Formation se sont déjà réunis deux fois depuis la rentrée. L'occasion de travailler de manière assidue à la mise à jour de la circulaire Formation et à la question du conventionnement, pour discuter collectivement sur les tenants et aboutissants d'une telle possibilité. Avec les conséquences positives d'une simplification administrative, mais aussi les répercussions plus négatives d'un tel changement et notamment, la mise en difficulté d'un équilibre déjà précaire autour des enjeux formations. **M. Be**

Point Emploi 8 octobre 2014

Les membres du Point Emploi se sont réunis en octobre afin de prendre position suite aux discussions sur le fonctionnement de la FESOJ. Pour le CJC, elle doit se concentrer sur ses missions de fédération d'employeurs.

Les membres ont également échangé les dernières informations relatives aux APE. Des rumeurs quant à une forte diminution de la subvention APE circulent. Finalement, la ministre a annoncé une réduction de 0,4 % de la subvention pour 2015. Les postes APE Plan Marshall, octroyés jusqu'au 31 décembre 2014 devraient être prolongés mais l'information n'a pas encore été confirmée officiellement aux organisations concernées. **St.S.**

En 2003, le Conseil de la Jeunesse Catholique a été à l'initiative de rencontres entre des personnes investies en mouvements de jeunesse et des personnes investies dans les paroisses. Ce groupe de travail, baptisé LPJ-CJC est constitué de représentants du Patro, des Guides, de la JOC et des sections régionales de la Liaison des Pastorales des Jeunes.

Point Volontariat

Pour faire suite à la demande de l'AG et de la cellule politique, le CJC a décidé de mettre en place un Point Volontariat.

Les objectifs de ce nouveau Point s'organisent selon deux axes :

- **Le premier** : offrir un regard sur les mandats portés par le CJC liés au volontariat (Plateforme Francophone du Volontariat, Conseil Supérieur des Volontaires...). Le travail des membres du Point passera notamment par la préparation des réunions et la construction collective de ces mandats.
- **Le second** : permettre un travail de réflexion sur des dossiers liés au volontariat, comme la validation *versus* la valorisation des compétences et de l'expérience volontaire, afin d'alimenter la cellule politique et l'assemblée générale dans son rôle politique et citoyen.

La mise en place de ce Point Volontariat est l'occasion pour tous les acteurs du CJC de travailler ensemble sur la dimension Volontariat, toile de fond de nos OJ, afin de construire ensemble une parole CJC forte !

M. Be.

Rencontre LPJ-CJC du 14 octobre

Première réunion de l'année pour les membres des rencontres LPJ-CJC. Après un été productif et une rentrée fructueuse, il était temps pour nous de partager toutes ces informations et d'en extraire toutes les synergies de travail possibles. Faisant écho à l'actualité politique, nous avons réfléchi collectivement au projet gouvernemental autour des cours de citoyenneté, en complément ou à la place d'une partie des heures consacrées actuellement aux cours de religion, dans l'enseignement officiel.

M. Be.

Salon de l'Éducation 2014

Une deuxième participation pour le CJC et quelques-unes de ses associations !

Pour la deuxième fois consécutive, le CJC a participé au Salon de l'Éducation de Charleroi qui se déroulait du 15 au 19 octobre. La volonté était de donner une visibilité au CJC en tant

qu'organisation. L'objectif de notre participation est, avant tout, de valoriser le collectif CJC en réunissant un maximum d'OJ membres à l'occasion de cet évènement d'ampleur dans le monde de l'éducation.

Ainsi, outre les habitués du Salon que sont les Patros, la JEC, J&S et le CJD ; Be-Larp, Indications, et le CBTJ nous ont rejoints dans cette belle aventure. Cette année, nous avons souhaité mettre en avant notre CRACS' attitude via le développement d'un visuel réalisé spécialement pour le Salon. Le vendredi, un petit drink convivial était proposé aux participants du jour.

Le SALON ÉDUCATION présente tout ce dont un enseignant, un professionnel de l'éducation, une école, une institution a besoin pour fonctionner.



En effet, cette immense plateforme d'échange réunit plus de 200 sociétés, institutions et associations actives dans tous les domaines liés à l'éducation.

Il s'agit d'un lieu motivant de rencontres, d'échanges et de découvertes. Une superbe occasion pour partager l'aspect pédagogique de nos OJ et insister sur la valeur CRACS du secteur.

Au plaisir de t'y retrouver, l'an prochain, peut-être!

M. Be.

Les formations LABY du CJC

Incontournables pour tout cadre d'OJ, qu'il soit bénévole ou permanent, ces formations sont organisées chaque année par le CJC en collaboration avec Résonance asbl. Articulées cette année en cinq modules, le fait de participer à l'un d'entre eux ne vous oblige pas à suivre les autres.

Laby Négociation : mardi 2 et 9 décembre

Cette formation vise à accompagner et outiller efficacement les mandataires et travailleurs de nos organisations qui sont amenés à prendre part à des négociations.

Elle leur proposera des techniques pour définir leurs objectifs et s'y tenir, développer une stratégie de négociation, négocier avec d'autres intervenants, mettre en place un réseau de relations, etc.

Objectifs de la formation

- Clarifier ses attentes et les traduire en objectifs concrets et vérifiables ;
- Pouvoir préparer et réussir une négociation ;
- Découvrir différentes techniques de négociation ;
- Mettre en place un réseau de relations mobilisable rapidement ;
- Établir sa stratégie : identifier ses intérêts, ceux de son interlocuteur, les positions possibles et préparer sa solution de rechange ;
- Décrypter les intérêts de l'interlocuteur et lui proposer d'autres solutions.

Public cible

Les représentants de nos associations membres qui participent à des négociations, qu'elles soient sectorielles ou politiques.

Écho de la formation Laby « Découvrir son environnement » 3 et 10 octobre

Une dizaine de personnes provenant des organisations membres du CJC (JOC, Gratte asbl, FNP, GCB, CJD et CBTJ) ont participé à ce module 1 des formations LABY, ce qui a permis de donner à la formation une dynamique très participative.

Si les formateurs ont été nouveaux (Hélène Sergeant, pour le CJC et Sébastien Pearson, pour Résonance asbl) le contenu abordé est resté le même : découverte du CJC et de ses OJ, de la CCOJ et de la Fédération Wallonie Bruxelles.

H.S.

La formation aura lieu à Namur, place de l'Illon 17, de 9 h 30 à 17 heures. Les frais de participation à un module de formation s'élèvent à 20 € ; ceux-ci seront facturés à votre association après la formation. Si vous souhaitez vous y inscrire, contactez le CJC par courriel (cjc@cjc.be) ou par téléphone au 02 230 32 83.

Élections au CJC

Associatif Un (très) jeune président au CJC

Le Conseil de la jeunesse catholique, qui fédère les associations éponymes, a installé Benoît Nicaise à sa tête. C'est un très jeune président de 22 ans ! Le nouveau venu dispose déjà d'une riche expérience dans le milieu associatif. Avec d'autres, il a fondé l'association Rêve Emotion active dans l'animation immersive. Depuis un an, il est également membre du Conseil d'Administration de la Fédération belge du Jeu de rôle Grandeur Nature. Il entend axer son mandat sur le développement positif de l'image du CJC et, plus largement, de la jeunesse. **C.Le**

LLB, 23 octobre 2014..

CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE Nouveau président

A 22 ans, Benoît Nicaise a été élu Président du CJC pour un mandat de deux ans. Il entend développer l'image positive de la fédération qui place le jeune au centre de ses préoccupations. Fondé par et pour les organisations de jeunesse, le CJC se positionne comme un espace de rencontre et de solidarité pour les organisations de jeunesse et n'hésite pas à se mobiliser pour défendre leur intérêt commun. Il regroupe 14 organisations de jeunesse dont les actions touchent plus de 100.000 jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dimanche, 39, 2 novembre 2014.

Commission Consultative des Organisations de Jeunesse

La nouvelle ministre de la Jeunesse, Isabelle Simonis, a rencontré le secteur des OJ lors de la dernière CCOJ qui s'est tenue le 24 octobre. Elle a fait part, entre autres choses, de sa volonté de travailler en concertation avec le terrain. Nous retiendrons cette promesse !

Par ailleurs, le travail du groupe de travail DOJ et des sous-commissions a bien repris. Il a conduit à la validation du règlement d'ordre intérieur et à la répartition des 13 détachés pédagogiques octroyés au secteur.

La prochaine CCOJ traitera des nouvelles demandes d'agrément.

H.S.

Sous-commission Emploi

Pour sa réunion de rentrée de septembre, la sous-commission Emploi a accueilli Isabelle Letawe, la nouvelle responsable du service Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La sous-commission Emploi s'est essentiellement penchée sur la situation politique actuelle et sur un plan d'action à mener. En parallèle à la FESOJ, qui a prévu de rencontrer la ministre de la Jeunesse, la sous-commission Emploi a également rencontré le cabinet afin d'aborder la question des détachés pédagogiques et d'autres questions budgétaires liées au décret OJ. En ce qui concerne les détachés pédagogiques, la ministre de la Jeunesse a annoncé que le budget nécessaire pour le maintien des 92 détachés pédagogiques actuels était garanti et que 13 nouveaux détachés pédagogiques seraient disponibles au 1^{er} janvier 2015. Suite à cette bonne nouvelle, une réunion extraordinaire de la sous-commission Emploi a eu lieu en vue de négocier la répartition de ces nouveaux postes.

St.S.

Conseil de la Jeunesse de la Communauté Française

Les choses bougent peu. Nous sommes toujours face à un Conseil qui ne privilégie pas la diversité des positionnements et des questionnements des jeunes. Il en sort des communiqués de presse sur des sujets variés qui ne sont pas issus d'un réel processus de participation mais d'un petit groupe de personnes jugeant avoir les connaissances et l'expertise sur le sujet et demandent des réactions extrêmement rapides. Urgence qui, selon nous, n'est pas toujours justifiable. Ce sont donc des mandats assez difficiles à porter et énergivores. Dans ce sens, la question de la participation du CJC au Conseil s'est posée. Notre objectif d'en faire un poil à gratter du politique, notamment, n'est pas abouti. Nous y avons réfléchi en cellule politique et avons décidé de continuer à essayer de faire bouger les lignes de l'intérieur du conseil. Malgré les difficultés, nous pensons qu'il y a encore, aujourd'hui, des possibilités d'agir de l'intérieur.

H.S.

FESOJ-CESSOC

À la rentrée, la FESOJ et la CESSOC ont analysé les déclarations de politique des gouvernements pour les 5 années à venir et ont chacune établi une stratégie de communication suite à l'installation des différents gouvernements dans le but de préparer une série de rencontres avec les nouveaux interlocuteurs du secteur.

En parallèle, les administrateurs de la FESOJ ont consacré pas mal de temps en vue de réfléchir au fonctionnement de la FESOJ.

St.S.

La CCOJ — Commission Consultative des Organisations de Jeunesse — est l'organe consultatif chargé de travailler sur les enjeux liés à la reconnaissance et au fonctionnement des organisations de jeunesse. Elle a été mise en place, suite au vote, en mai 2004, d'une modification du décret du 20 juin 1980 portant sur la reconnaissance et l'attribution de subsides aux OJ. Elle a siégé pour la première fois le 10 novembre 2005.

Le Conseil de la Jeunesse est l'organe officiel d'avis et de représentation des jeunes en Communauté française. Sa mission principale est d'être porteur de la parole des jeunes au niveau national et international. Le CJCF veut valoriser l'image et l'engagement des jeunes, favoriser leur épanouissement et leur émancipation et promouvoir leur expression.

Structure fédérative regroupant les organisations de jeunesse, les fédérations de centres de jeunes et des asbl actives dans le champ de l'accueil de l'enfance. La FESOJ organise la représentation de ces associations dans leur dimension d'employeur au sein de la CESSOC (Confédération des employeurs des secteurs sportif et socioculturel) vis-à-vis du monde politique et des syndicats.

Campagne de sensibilisation L'inclusion, je la vis. Et vous ?

Campagne de sensibilisation autour de la personne en situation de handicap mental.

Notre association se bat pour une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap mental dans la société, selon les possibilités de chacune. Comme tout le monde, elles désirent occuper une place/être citoyen à part entière et être acteur de leur projet de vie.

En présentant des parcours inclusifs, nous souhaitons questionner... Qu'est-ce que l'inclusion ? Qu'en pensez-vous ? Êtes-vous étonnés ? Avez-vous connaissance de situation d'inclusion ?... et renforcer l'inclusion : Que pouvez-vous faire pour favoriser cette inclusion ? Quelles sont les expériences qui fonctionnent ?...

Vous connaissez sans doute les initiatives, qui se multiplient, de ramassage des déchets et d'arrosage des plantes dans les communes par des personnes en situation de handicap mental avec l'aide d'un cheval de trait... c'est un exemple parmi d'autres.

Notre site internet www.afrahm.be est le lieu où s'échangent infos, réflexions et outils. Vous pourrez y trouver et y télécharger, un logo, une affiche, un film documentaire, un agenda d'activités.

Nous attendons de vous un regard attentif sur les initiatives d'inclusion de personnes en situation de handicap mental et un rôle de relais en donnant une place à part entière à ces initiatives dans les informations. Nous comptons sur vous pour créer un climat favorable à leur parution dans la presse. C'est en parlant d'elles qu'elles seront connues et normalisées.

Une action de l'AFrAHM asbl
(Association francophone d'aide aux handicapés mentaux)
Service d'Éducation Permanente
24 avenue Albert Giraud, 1030 Bruxelles.
Téléphone 02 247 28 17



L'inclusion, je la vis! Et vous?

Visitez notre site pour partager la réflexion avec nous : www.afrahm.be
Rejoignez-nous sur Facebook.com/AfrAhm.asbl

Asbl de droit belge
02 247 28 17 - secretariat@afrahm.be
Editeur responsable : Th. Kampenans-Foulon - AFrAHM asbl, 24 av. Albert Giraud 1030 Bruxelles
- Ensemble avec audace et respect, construisons l'inclusion -

Comité d'Action Pour l'Emploi

Conseil de la Jeunesse

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
BRUXELLES, LE 21 OCTOBRE 2014

CAPE
Comité d'Action Pour l'Emploi

**Non à la mise au travail forcé !
Non aux emplois low-cost !
Non à l'exclusion des chômeurs !**

Le CONSEIL DE LA JEUNESSE et les dizaines d'organisations membres du COMITÉ D'ACTION POUR L'EMPLOI prennent acte des mesures proposées par le nouveau gouvernement fédéral.

Alors que le **taux de chômage des jeunes est alarmant**, et que la proposition d'une réduction collective du temps de travail – comme mesure structurelle de lutte contre le manque d'emploi pour les jeunes – doit être mise en débat, nous considérons que l'annualisation du calcul du temps de travail, la flexibilisation accrue et le recul de l'âge légal de départ à la pension à 67 ans sont des régressions sociales pour la jeunesse francophone.

En offrant plus de 3 milliards de réductions de cotisations patronales et autres avantages fiscaux aux grosses entreprises et à leurs actionnaires et un saut d'index soi-disant « intelligent », la nouvelle majorité de droite s'attaque au pouvoir d'achat des citoyens, affaiblit le système de sécurité sociale et les solidarités entre générations.

La mise au travail obligatoire des chômeurs de longue durée, en désaccord avec les règles élémentaires de la charte de l'Organisation Internationale du Travail, est une mesure populiste et impraticable.

Cet accord de gouvernement applique aveuglément et jusqu'à l'absurde **l'idéologie de l'austérité pratiquée partout en Europe qui nous conduit droit dans le mur**. Ces mesures qui prétendent garantir le progrès social le condamnent en fait et ne permettront pas une relance économique porteuse de plus-values sociales et environnementales.

Partout en Europe, des gouvernements appliquent les mêmes fausses bonnes idées de politiques de l'offre : compression salariale, flexibilisation du travail, jobs low-cost et maintenant en Belgique : **la mise au travail forcé** dénoncée par le front commun syndical.

Il s'agit d'une véritable rupture unilatérale du contrat social par rapport aux jeunes ! Les étudiants de plus de 25 ans, par exemple, ne pourront plus prétendre aux allocations d'insertion sur base des études.

Depuis plusieurs mois, des dizaines d'organisations du secteur associatif ont rappelé une des exigences de la recommandation européenne de 2013 sur la **Garantie Jeunesse** : l'obligation d'une concertation de tout le secteur de la jeunesse dans la mise en œuvre des moyens européens. Rien n'a été fait et la mesure phare, le stage de transition en entreprise, risque de précariser davantage encore des jeunes mis à disposition des employeurs pour une bouchée de pain.

Aujourd'hui, nous constatons qu'à défaut d'une concertation, l'accord de gouvernement fédéral constitue un **casus belli adressé à la jeunesse**. Il n'y a ni discours de vérité dans les mesures annoncées, ni courage à mener une politique hostile à la jeunesse. Le bon sens c'est de créer des emplois directs, notamment dans le non-marchand et l'associatif.

Aujourd'hui, encore plus qu'hier, on impose à une génération qui ne trouve pas son chemin vers le marché du travail le remboursement d'une dette illégitime qu'elle n'a pas contractée.

Ce gouvernement s'attaque aux jeunes et à leur avenir. Il devra faire face, dans les mois qui viennent, à la mobilisation de la jeunesse pour défendre son droit fondamental à l'émancipation sociale, économique et culturelle.

Nous appelons, toutes et tous, jeunes et moins jeunes, à nous rejoindre lors de notre événement « Apéro pour l'emploi » le 24 octobre place Sainte Catherine dès 17h.

Jérôme Lechien, Président, 0498/64.09.19 - jerome.lechien@uhac.be
Gérard Hougardy, Secrétaire Général, 0406/45.85.61 - Gerard.Hougardy@cfwb.be

www.conseildelajeunesse.be

Conseil de la Jeunesse, Conseil de la Jeunesse Catholique, Confédération des Organisations de Jeunesse, Fédération Pro Jeunes, Fédération des Étudiants Francophones, Jeunes FGTR, Jeunes CSC, Mouvement des Jeunes Socialistes, Fédération Bruxelloise des Jeunes Socialistes, EcoLo-J, Comac (mouvement des jeunes du PTB), Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, Collectif CHOC (Chômeurs Occupés), Mission locale de Saint-Gilles, Mission locale de Saint-Josse, Latitude Jeunes, Infor Jeunes Laeken, Infor Jeunes Mons, Infor Jeunes ASBL, Jeune Et Citoyen ASBL, Jeunesse & Droit ASBL, Le Kissique ASBL, L'Oranger ASBL, Samarcande AMO, Bruxelles Laïque, Centre de Jeunesse Liège, Plate-forme Het Werk! Ca marche !, C-Paje, CHUM...

POUR L'EMPLOI

STOP AUX EMPLOIS LOW-COST !

ambiance conviviale
bières locales et artisanales
stands d'infos
free podium
concerts

VENDREDI 24 OCTOBRE 17h-22h - PLACE S^{te} CATHERINE

www.conseildelajeunesse.be

CAPE
Comité d'Action Pour l'Emploi

Conseil de la Jeunesse

ENSEMBLE, NOUS RÉCLAMONS :

- ▶ Une réelle concertation des jeunes dans la définition des politiques de l'emploi et notamment pour l'usage des fonds alloués aux projets liés à la Garantie Jeunesse.
- ▶ La remise en cause des politiques d'austérité qui ne font qu'aggraver la crise.
- ▶ L'abolition des mesures de sanctions contre les chômeurs.
- ▶ La création d'emplois directs, en particulier dans le non-marchand et l'associatif.

CONFÉRENCES-DÉBATS

- Lundi 10 novembre 18h **NEET's et employabilité**
- Lundi 17 novembre 18h **Chasse aux chômeurs**
- Lundi 24 novembre 18h **Stages précaires**
- Lundi 1er décembre 18h **Garantie Jeunesse**

SALLE LA TENTATION
28, RUE DE LAEKEN - 1000 BXL

Le Comité d'Action Pour l'Emploi est actuellement soutenu par plus de 40 associations et personnalités :

Conseil de la Jeunesse, FGTB Wallonne, Jeunes FGTB, Jeunes CSC, Mouvement des Jeunes Socialistes, Comac, Conseil de la Jeunesse Catholique, Collectif Roosevelt.be, Pro Jeunes, Fédération des Maisons de Jeunes, CNAPD, CEPAG, Centre de Formation d'Animateurs, Latitude Jeunes, Jeunes Et Citoyens, C-Paje, Jeunesse et Droit, Jeunes FGTB Brabant Wallon, Plateforme Het Werk! Ca marche!, AEGEE, AMO Samarcande, Collectif CHOC, RWLP, Equipes Populaires, CIUM, Bruxelles Laïque, Ecolo J, Collectif de Solidarité Contre l'Exclusion, Fédération Infor Jeunes Wallonie-Bruxelles, Fédération Siep, Infor Jeunes Namur, Infor Jeunes Laeken, Infor Jeunes Mons, Infor Jeunes Tournai, Siep Namur, CAJ Charleroi, Infor Jeunes Asbl, Mission locale Saint-Gilles, Mission locale Saint-Josse, Sida'sos, SOS Jeunes, Quartier Libres AMO, Asbl L'Oranger, Asbl Le Kiosque, Peuple et Culture Wallonie-Bruxelles, Université Populaire de Liège, UNECOF, FEF...

Co-funded by the Erasmus+ Programme of the European Union

Les jeunes sont-ils les oubliés du gouvernement ?

ELODIE BLOGIE

La Suédoise semble peu s'adresser aux jeunes, tandis que certaines mesures sont vivement dénoncées par le Conseil de la jeunesse francophone... Pension à 67 ans, accès aux allocations d'insertion jusqu'à 25 ans uniquement, quel impact réel sur l'emploi des jeunes ?

Où sont les jeunes ? Entre pensions, charges patronales et fiscalité, ils semblent comme absents du discours de la Suédoise. Une impression ? En passant au peigne fin la déclaration gouvernementale, on dénombre sept occurrences du terme « jeune ». Sur deux cents pages. Or, une de ces occurrences évoque les « jeunes entreprises ». Plus que six donc. Dans le chapitre « emploi », des sous-points sur les baisses de charges, la réinsertion des personnes en incapacité de travail, la fin de carrière... mais pas le début. Aucun point n'aborde spécifiquement l'emploi des jeunes. Une phrase cependant : « *Le gouvernement augmente la participation des personnes âgées et augmente la lutte contre le chômage des jeunes* ». En ce qui concerne la première partie de la proposition (augmenter la participation des personnes âgées), on connaît les mesures phares de la Suédoise. C'est moins évident pour la deuxième séquence.

« Payer une dette qui n'est pas la nôtre ! »

Mais ne pas les nommer spécifiquement ou ne pas leur attribuer des politiques ciblées signifie-t-il automatiquement que les jeunes seront lésés par le nouveau gouvernement de centre droit ? Pas du tout, rétorque une source gouvernementale. Évidemment, soutient le secteur de la jeunesse francophone, particulièrement remonté. « *Les oubliés ? Nous sommes les victimes de ce gouvernement !* », insiste Geraud Hougardy, Secrétaire Général du Conseil de la Jeunesse de la Communauté Française. Avec des dizaines d'organisations de jeunesse francophone (Conseil de la jeunesse catholique, jeunes FGTB, Ecolo-J, Mouvement des Jeunes Socialistes, FEF, Comac - mouvement des jeunes PTB-Inforjeunes, etc.), il dénonce un « *véritable casus Belli adressé à la jeunesse* ». « *En résumé, on nous demande de travailler plus pour gagner moins* », commence Geraud Hougardy qui pointe l'annualisation du temps de travail, le report de l'âge de la pension et une flexibilité accrue d'un côté, le non renouvellement des fonctionnaires, le saut d'index et la réduction des cotisations patronales de l'autre. Mais pourquoi les jeunes seraient-ils particulièrement visés ? « *On nous demande de travailler plus pour une dette qui n'est pas la nôtre ! Nous ne sommes pas responsables de la crise des subprimes. C'est une déclaration de politique très dure : on ne parle aux jeunes que de compétitivité. Et puis on généralise la question des stages : aujourd'hui un jeune devrait faire 3 stages avant de peut-être espérer un CDI. Les jeunes n'en veulent pas, comme ils ne veulent pas de sous-jobs à l'allemande !* ».

Le porte-parole des associations de jeunes pointe ensuite l'exclusion de plusieurs milliers de jeunes du chômage. Jusqu'il y a peu, un jeune qui s'inscrivait au chômage jusqu'à l'âge de trente ans pouvait bénéficier d'allocations d'insertion, même s'il devait attendre un an avant de toucher cette aide. La limite d'âge a été revue à 25 ans. « *Beaucoup de jeunes font des études plus longues, partent à l'étranger* », défend Geraud Hougardy. « *On veut aller chercher de l'argent sur le dos des jeunes et ce, pour un gain dérisoire !* » D'après les calculs du conseil de la jeunesse, cette mesure rapporterait à peine 300 à 400 millions à l'État (voir ci-contre). Ludovic Voet, responsable régional Jeunes CSC Mons-La Louvière, dénonce également, dans un texte publié sur le site de

la RTBF, un gouvernement qui ne laisse aucun droit à l'échec de 6 à 23 ans : « Il faut avoir un parcours normal, sans accroc ou erreur de parcours et pas trop coûtant pour la collectivité ». « On en revient à l'époque que l'on croyait dépassée où seuls les jeunes qui peuvent être soutenus financièrement par leur famille peuvent entreprendre de longues études », ajoute le jeune CSC. Évidemment, avec cette mesure, le gouvernement n'interdit pas de continuer des études, mais il le décourage fortement. Le jeune qui finit son bachelier à 23 ans a le choix entre l'insertion dans le monde du travail ou se lancer dans un master (coûtant pour sa famille) et dont il n'est pas certain qu'il lui rapportera directement un emploi. Insidieusement, de telles mesures réintroduisent un enseignement supérieur de caste, pour ceux qui peuvent se le permettre ».

« Nous prenons nos responsabilités pour les générations futures »

Du côté du gouvernement, on réplique : « C'est la première fois depuis 20 à 25 ans qu'un gouvernement met en place une véritable politique de long terme en faveur des jeunes ! ». « Nous créons les conditions pour que les nouvelles générations puissent vivre confortablement et assurer la pérennité de leur retraite », défend encore cette source. Qui rappelle que le budget des pensions pèse sur l'État à hauteur de 36,5 milliards (année 2013) là où il avoisinait les 25 milliards en 2006. « Continuez à ce rythme et d'ici 10 à 15 ans, vous serez contraint de couper dans les pensions de tout le monde ! Si on veut que le jeune qui entre aujourd'hui sur le marché du travail ait une pension, il faut réformer le système... »

Mais encore faut-il que ces jeunes puissent commencer leur carrière... De ce point de vue, la Suédoise mise sur la formation et entend stimuler l'économie et la création d'emplois : « Soyons clairs : l'État n'est pas un grand patron, l'emploi ne se décrète pas, avance cette source gouvernementale. L'État peut simplement créer les conditions favorables à la croissance ». Si le MR proposait, en campagne, de réduire les charges patronales de 1000 euros par trimestre par jeune engagé en CDI, la mesure spécifique n'a pas été retenue. Mais : « Nous avons décidé de diminuer les charges patronales sur les trois premiers emplois dans les PME. Or ce sont souvent des jeunes ! Ensuite notre réforme fiscale qui concerne les bas salaires leur sera également favorable » Et cette source de rappeler que la mesure de la NVA visant la mise en place de « mini-jobs » à l'allemande a aussi été écartée...

Deux points de vue antagonistes donc. Dans les faits, les mesures de la Suédoise peuvent-elles réellement être défavorables aux jeunes générations ? Pas nécessairement, concluent plusieurs experts, quand d'autres émettent cependant des réserves. Reste que le fédéral n'a pas en main les compétences directement dédiées à la jeunesse... Et que les Régions sont également attendues au tournant.

La pension à 67 ans, pas forcément préjudiciable...



Les jeunes sont-ils oubliés du gouvernement ?

7/11/2014

Le Soir 17h

C'est une des mesures phares de la suédoise : le report de l'âge de la retraite à 67 ans. Une mesure qui va nécessairement affecter les opportunités d'emploi des plus jeunes ?

Le raisonnement semble logique : si davantage de travailleurs conservent leur poste jusqu'à 67 ans, les offres d'emploi pour les plus jeunes travailleurs vont forcément se raréfier. Simple... ou simpliste ? Murielle Dejemeppe, chercheuse à l'Institut de Recherches Economiques et Sociales (IRES) de l'UCL, invalide d'emblée cette conception : « *Penser qu'allonger les carrières va systématiquement entraîner de moindres opportunités d'emploi pour les jeunes, relève d'une conception erronée du fonctionnement du marché du travail selon laquelle il existerait un nombre fixe d'emplois à distribuer parmi les différentes catégories de travailleurs* ». La chercheuse rappelle qu'au contraire le marché du travail est en perpétuel mouvement. Ainsi, en moyenne, quelque 500 emplois seraient supprimés chaque jour de l'année pour 600 emplois créés. « *Un déterminant trop souvent négligé des créations d'emploi est l'existence d'une main-d'œuvre disponible et adéquatement formée*, poursuit encore l'économiste. *Un relèvement du niveau de qualification des jeunes et le maintien en emploi de travailleurs âgés expérimentés devraient dès lors stimuler la création d'emplois pour tous* ». Marc De Vos, président d'Ininera Institute, abonde en ce sens et va plus loin : « *Bien entendu, au niveau micro, dans une petite entreprise, si une chaise est occupée, il est évident qu'il n'y aura qu'une personne à ce poste*, concède d'abord l'économiste. *Mais au niveau macro, plusieurs études montrent que plus les personnes sont actives, plus des emplois sont formés : quand on travaille, on génère un revenu et ce revenu devient un agent économique réinjecté dans le système, qui peut créer de nouveaux emplois* ». Selon Marc De Vos, la réalité est donc parfaitement à l'inverse de l'approche intuitive. Et de souligner que les pays qui ont les taux d'activité des seniors les plus élevés sont aussi ceux où ce taux pour les jeunes est particulièrement important. Il s'agit bien entendu notamment des pays scandinaves. Mais peut-on vraiment comparer ?

<http://n.lesoir.be/1/article/184410>

3/6

Un impact négatif



Philippe Defeyt, économiste et directeur du CPAS de Namur (et membre d'Ecolo), a une opinion bien tranchée sur la question. Les réflexions selon lesquelles l'allongement des carrières n'affecte en rien l'emploi des jeunes, sont, selon lui des « théories d'économistes classiques » auxquelles il ne croit pas. « A court terme, ça a un impact négatif sur l'emploi des jeunes, c'est une évidence ! » En se fiant à des projections publiées en 2012 dans une étude du bureau fédéral du plan simulant une politique semblable à celle qui sera mise en place par le gouvernement Michel, il affirme que pendant environ 10 ans, l'emploi des moins de 55 ans est clairement affecté (tandis que celui des plus de 55 ans croît constamment). Par conséquent, les premiers touchés seraient les plus jeunes, selon l'économiste. Et il faudrait attendre une vingtaine d'années avant que le taux d'emploi

de ces derniers revienne à son taux actuel.

Le caractère favorable ou défavorable d'une telle mesure pour les jeunes est donc à nuancer entre le court et le long terme. Marc De Vos, lui, mise donc sur le long terme : « Quel est le problème principal des jeunes ? Payer la dette des baby-boomers ! Or, si on réussit cette réforme, cela implique qu'une partie des derniers babyboomers va davantage contribuer à la facture du vieillissement... » Mais il y a un « si ». Ainsi, Pour Muriel Dejemeppe, « il est naïf de penser que le seul relèvement de l'âge légal du départ à la retraite va contribuer à augmenter le taux d'emploi des travailleurs âgés ». L'économiste pointe par ailleurs que dans ce cadre, la suppression des crédits-temps non motivés, telle qu'entérinée dans la déclaration de politique générale, ne va pas dans le bon sens. Marc De Vos, lui, souligne enfin qu'une série d'éléments ne sont pas entre les mains du gouvernement, à commencer par le contexte économique global...

Conclusion : si le rallongement des carrières n'est pas a priori, forcément, hostile aux jeunes, la mesure pourrait cependant les atteindre à court terme voire plus longuement en fonction de la conjoncture globale. Avant d'éventuellement leur être favorable. Ouf.

Les Régions aussi attendues au tournant



Les jeunes sont-ils oubliés du gouvernement ?

7/11/2014

Le Soir 17h



© Imageglobe/Jonas Hamers

ELODIE BLOGIE

Le Fédéral rappelle qu'une large part de la politique liée à la jeunesse est entre les mains des Régions. La « garantie jeunesse », par exemple, est mise en place par les gouvernements wallon et bruxellois. Mais là aussi, les jeunes restent perplexes...

Lors de la campagne de mai dernier, la jeunesse était au centre des discours du côté francophone. PS, cdH comme Ecolo en faisaient leur priorité. Une priorité maintes fois réaffirmée par Paul Magnette depuis son investiture comme Ministre-Président. « *Evidemment que c'est une priorité, nous répète-t-il. Le taux de chômage des jeunes à Bruxelles et en Wallonie est notre problème le plus grave. Pour le dispositif emploi, c'est donc la priorité des priorités ! Non seulement parce qu'ils sont jeunes mais aussi parce que s'ils n'accrochent pas rapidement au marché de l'emploi, ça devient très difficile de les raccrocher ensuite.* » Le Ministre-Président se montre prudent à l'encontre de la Suédoise : « *j'attends de voir, je ne veux pas me prononcer pour l'instant... mais il est certain qu'a priori, c'est plus intéressant de s'occuper d'un jeune et de lui offrir un contrat d'insertion, que de l'exclure une fois qu'il est au chômage depuis quelque temps.* »

Garantie jeunesse

Pourtant ce qui est mis en place par les Régions laisse aussi les jeunes perplexes. A commencer par la « garantie jeunesse ». Imposé par l'Europe, qui le subsidie largement (6 milliards d'euros pour l'Europe dont 120 millions sur deux ans pour la Belgique), le dispositif doit offrir à tout jeune de moins de 25 ans un emploi, un stage ou une formation de qualité dans les quatre mois qui suit la sortie des études ou la perte d'un emploi. Les Etats doivent, sur cette base, mettre en place eux-mêmes des plans nationaux.

Or, le Conseil de la jeunesse dénonce le recyclage d'anciennes formules, là où l'Europe

<http://jn.lesoir.be/article/194410>

56

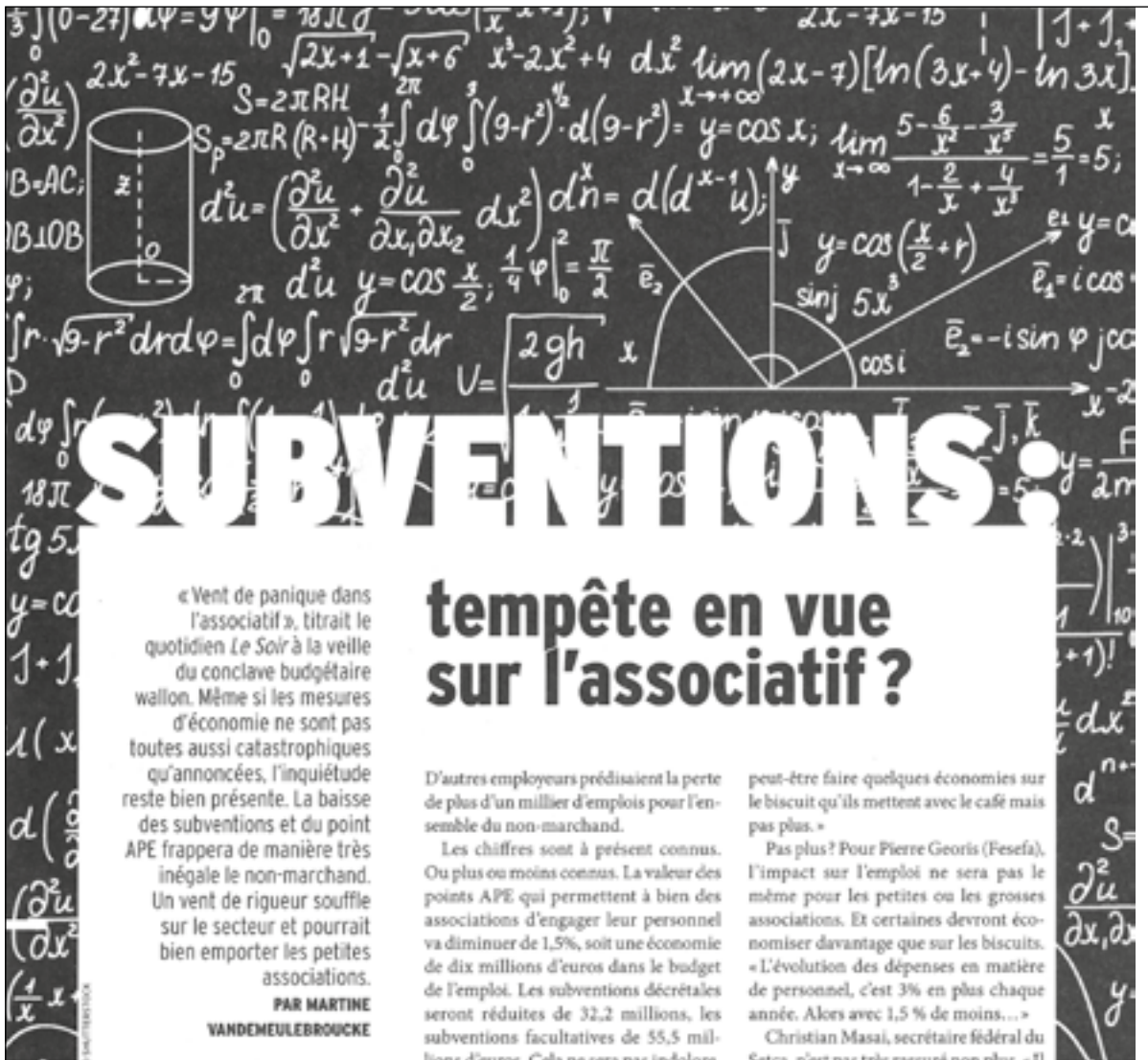
7/11/2014

Le Soir 17h

demandait d'innover, et le manque de concertation, notamment avec le secteur de la jeunesse. Actuellement, la « garantie jeunesse » se traduit en effet par les Stages de Transition en Entreprise (STE) : le jeune, durant son stage d'insertion, a l'occasion de faire un stage pour un salaire de 860 euros, dont 660 sont payés par les subsides... et 200 par l'entreprise. Pour Philippe Defeyt, c'est la porte ouverte aux effets d'aubaine : *« C'est un tarif imbattable pour l'employeur et on subsidie des emplois qui, de toute façon, auraient été créés ! Cela peut sembler anecdotique mais on a déjà eu le témoignage d'un employeur qui a licencié ses étudiants pour profiter de ces emplois subsidiés. »* Geraud Hougardy, du Conseil de la Jeunesse, estime que ces STE ne sont qu'une version revue et corrigée des PFI (Plan Formation Insertion)... à la différence près que dans ces derniers cas, l'employeur est obligé de proposer au jeune un contrat d'une durée au moins équivalente à son stage. Ce n'est plus le cas avec les STE.

6000 jeunes en difficulté à Bruxelles

Le cabinet de Didier Gosuin, ministre bruxellois de l'emploi, rappelle néanmoins que toute entreprise est contrainte de fournir un plan de formation à Actiris. Et que ces stages ne forment qu'une « prémisses de la garantie jeunesse », dont de nouvelles mesures devraient être dévoilées ce vendredi 7 novembre. Comme l'annonce la déclaration de politique régionale, à Bruxelles, quelque 6000 jeunes ont des difficultés à trouver un emploi. Il s'agit donc, avec la « garantie jeune » et sa nouvelle mouture, de proposer 3000 formations, 2000 stages et 1000 emplois à l'horizon 2015. Pour la Wallonie, Paul Magnette rappelle que la mesure phare du gouvernement est le « contrat d'insertion », qui devrait donner un emploi aux jeunes qui, malgré les démarches, ne parviennent pas à trouver un job 18 mois après la sortie de leurs études. La mesure, également pour 2015, est à l'étude. Elle est en tout cas attendue de pied ferme par les associations de jeunesse.



« Vent de panique dans l'associatif », titrait le quotidien *Le Soir* à la veille du conclave budgétaire wallon. Même si les mesures d'économie ne sont pas toutes aussi catastrophiques qu'annoncées, l'inquiétude reste bien présente. La baisse des subventions et du point APE frappera de manière très inégale le non-marchand. Un vent de rigueur souffle sur le secteur et pourrait bien emporter les petites associations.

PAR MARTINE VANDEMEULEBROUCKE

tempête en vue sur l'associatif ?

D'autres employeurs prédisaient la perte de plus d'un millier d'emplois pour l'ensemble du non-marchand.

Les chiffres sont à présent connus. Ou plus ou moins connus. La valeur des points APE qui permettent à bien des associations d'engager leur personnel va diminuer de 1,5%, soit une économie de dix millions d'euros dans le budget de l'emploi. Les subventions décrétales seront réduites de 32,2 millions, les subventions facultatives de 55,5 millions d'euros. Cela ne sera pas indolore. Mais avec quel impact pour l'emploi? C'est la baisse de la valeur du point APE qui a, au départ, suscité le plus d'inquiétudes. Il est vrai que 43.000 équivalents temps pleins dépendent de cette forme d'aide à l'emploi dans le secteur public et le non-marchand. On comprend que certains employeurs aient craint une « casse sociale ». La ministre wallonne de l'Emploi Éliane Tillieux a très vite temporisé. Les pouvoirs locaux, les associations devront compenser la diminution d'aide pour maintenir les salaires de leurs employés APE mais cette différence, dit-elle, sera infime, d'autant plus que le point sera indexé. L'économie du budget des APE pourrait n'être que de 0,5%. « Les employeurs, dit la ministre sur son site, devront

peut-être faire quelques économies sur le biscuit qu'ils mettent avec le café mais pas plus. »

Pas plus? Pour Pierre Georis (Fesefa), l'impact sur l'emploi ne sera pas le même pour les petites ou les grosses associations. Et certaines devront économiser davantage que sur les biscuits. « L'évolution des dépenses en matière de personnel, c'est 3% en plus chaque année. Alors avec 1,5 % de moins... »

Christian Masai, secrétaire fédéral du Setca, n'est pas très rassuré non plus. « Il est difficile de mesurer pour le moment l'impact réel de cette diminution. Certaines associations ne bénéficient que de cette forme de subsides, ce sont leurs seules ressources. Par ailleurs, les emplois APE ne sont pas 'neutres'. Ils permettent d'assurer une série de missions pour le public. Ce sont des emplois de qualité et les APE, c'est un dispositif de mise à l'emploi pour des jeunes très qualifiés. Dans un secteur où les moyens financiers sont limités mais les missions de plus en plus complexes, ces aides considérées au départ comme un simple coup de pouce sont devenues indispensables. » Au point de devenir un élément structurel des politiques menées par les différents ministres wallons.

« Les employeurs devront peut-être faire quelques économies sur le biscuit qu'ils mettent avec le café mais pas plus. »

Éliane Tillieux, ministre de l'Emploi

Au cabinet d'Éliane Tillieux, on se dit être « très conscient » de l'impact potentiel de la diminution du point APE sur l'emploi. « Nous sommes en train de l'évaluer mais, a priori, cela ne devrait pas conduire à des licenciements. » Mais on ajoute aussitôt : « Évidemment si cette adaptation du point APE se combine avec une baisse des subsides, cela peut poser des problèmes. »

« On est à l'os »

Un problème ? Le mot est faible pour Christophe Schoune, secrétaire général d'Inter-Environnement Wallonie. L'association a mis en place un plan social dès l'été, quand le débat sur la déclaration de politique régionale a suscité les premières inquiétudes. « Nous avions des indices qu'un désastre se préparait et nous avons prévenu l'équipe. Les mauvaises nouvelles se sont confirmées. Chez nous, sur une trentaine d'emplois, quatre ou cinq équivalents temps pleins sont concernés. Il n'y aura pas de licenciements secs mais des départs volontaires et une réduction du temps de travail pour les autres. La force de travail va bien sûr diminuer parce qu'on est vraiment 'à l'os'. »

Inter-Environnement, comme d'autres associations environnementales, est totalement dépendante des subventions facultatives. « Ce ne sont pas les points APE qui nous préoccupent mais la diminution linéaire des subventions, explique Christophe Schoune. Ce sont elles qui financent 85% de nos emplois. Depuis peu, un décret reconnaît les associations environnementales mais on a peur qu'il ne soit pas mis en œuvre pour des raisons budgétaires. » Christophe Schoune

comme Christian Masai du Setca soulignent aussi que la non-indexation des subsides, régulièrement dénoncée, n'arrange évidemment en rien les finances de l'associatif.

La diminution des subventions décrétales et facultatives, c'est au total 88 millions d'euros. Un chiffre élevé. Chaque ministre wallon est à présent tenu d'atteindre l'objectif fixé dans le cadre de sa politique fonctionnelle et en tenant compte de « ses » associations. Au cabinet de Maxime Prévot, chargé notamment de la Santé et de l'Action sociale, on reconnaît que le téléphone a chauffé depuis la fin du conclave budgétaire. « Mais beaucoup de questions des associations portaient sur les points APE, ce qui n'est pas de notre ressort. Pour ce qui est des subventions, nous travaillons sur des propositions d'économies dans le secteur. Nous évaluons en fonction des besoins, du public touché. Cela se fait secteur par secteur. Tout cela se décidera en concertation avec les fédérations d'employeurs et les syndicats. » Au cabinet de Maxime Prévot, on insiste sur le fait que le « travail ne fait que commencer. On verra plus clair dans un mois ou deux mais l'idée est de tout faire pour ne pas toucher à l'emploi. »

Nous avons obtenu la même réponse ailleurs, dans d'autres cabinets. Mais est-ce possible ? La plupart des employeurs associatifs ne le pensent pas. La Fesefa indiquait déjà, avant le conclave, que le secteur de la formation des adultes « ne bénéficiait d'aucune marge » et que « toute diminution des aides publiques se traduirait par une perte sèche d'emplois ».

Au sein de l'opposition, Ecolo et le PTB se montrent également très sceptiques quant aux possibilités

d'économiser sans casse dans l'associatif. Le gouvernement a fait un choix, celui de l'austérité pour 2015, dit Ecolo. « Les mesures prises en matière de réduction des subventions ou de limitation de la valeur des points APE seront sanglantes pour une série d'opérateurs dans le non-marchand et le tissu associatif, dans un contexte déjà difficile. Elles seront aussi très dommageables pour l'emploi. »

Alors, moins de biscuits avec le café ou vraie casse sociale ? Les deux ou trois prochains mois devraient apporter des réponses. Mais les rumeurs ont déjà repris. Certains craignent déjà des économies au moins aussi importantes sur le dos du non-marchand, en 2016 ou 2017. Alarmisme ? Réalisme ? La confiance et l'optimisme ne règnent en tout cas pas dans le secteur. ■

WEB+

- Alter Échos n°389 du 30.09.2014 : « Flandre, austérité pour unique horizon ».

Assurances : à l'école, en sport ou chez les scouts, quels sont les risques pris en charge ?

ASSURANCES A l'école, en sport ou chez les scouts, quels sont les risques pris en charge ?

- Le marché des assurances collectives est « piliarisé ».
- Ecoles, fédérations et associations se tournent en général vers les mêmes acteurs.
- A quoi devez-vous vous montrer attentifs ?

Le chemin des écoliers s'est repeuplé. Dans les clubs sportifs, on se prépare activement pour l'entame de la nouvelle compétition. Bientôt, les enseignants organiseront des sorties pédagogiques, tandis que dans les unités, scouts et patronnés noueront le foulard avant de nouveaux jeux. On le sait, les occasions de sortir de la maison ne manquent pas, une fois que la rentrée a sonné. Mais que se passe-t-il en cas d'accident ? Les frais médicaux ou autres sont-ils bien pris en charge par une assurance ? Que couvre exactement la police contractée par ceux qui ont la responsabilité des enfants ? Voici les principaux aspects auxquels chaque parent doit se montrer attentif quand il confie sa progéniture à un établissement scolaire, un club de football ou un mouvement de jeunesse.

1 Y a-t-il une assurance ? La précaution peut paraître futile ; elle ne l'est pas. « En général, les structures organisées se prémunissent contre le risque mais ce n'est pas une obligation légale, explique Wauthier Robyns, porte-parole d'Assuralia, la fédération belge des assureurs. Cela fait partie de la bonne analyse du risque et des responsabilités de ces organisations ». En général, les écoles n'hésitent guère et souscrivent une police car « tant qu'il y a autorité de l'école, il y a activité scolaire et la responsabilité de l'établissement s'étend bien au-delà de ses murs », rappelle René Hollants, directeur commercial de CI Assurance. Dans les principales disciplines sportives, c'est la fédération qui contracte l'assurance et en répercute le coût auprès de ses membres. Et les fédérations des mouvements de jeunesse en font en principe autant. Restent alors les petites associations sportives ou culturelles qui ne sont rattachées à aucune fédération : l'appréciation de souscrire un contrat auprès d'une compagnie d'assurance est laissée aux responsables.

2 Que couvre-t-elle ? Les contrats d'assurances contractés sont en général de deux types. Primo, la responsabilité civile (RC) de l'organisme, de ses dirigeants et des personnes qui encadrent. Elle couvre une faute, un défaut de prévoyance, une négligence dans le chef du ou des adultes ayant les enfants sous leur responsabilité. « Dans ce cas, la victime a droit à une intervention pour le préjudice subi », rappelle le porte-parole d'Assuralia. Secundo, l'assurance collective accident. Elle prend en charge (en tout ou en partie) les frais médicaux, d'hospitalisation, voire de réhabilitation en cas de dommages physiques causés au mineur. Là, l'intervention de la compagnie commence là où s'arrête celle de la mutuelle. A condition toutefois, que le lien entre l'accident, le dommage corporel et les soins soit clairement reconnu. Pas question de se faire rembourser des soins d'orthodontie après s'être foulé la cheville, sauf si la blessure a occasionné une chute et un choc facial. Mais les abus sont rares, voire inexistantes. « Je ne connais pas de cas où nous n'intervenons pas », confirme Valérie Kriescher, responsable RC scolaires et sportives collectives chez Ethias. Le contrat peut aussi porter sur des objets, des vêtements, qui devraient être remboursés car volés ou endommagés.

3 Une franchise est-elle prévue ? C'est un élément clé. En effet, certains organismes optent pour un contrat avec franchise. L'objectif est double : payer une prime moins élevée et dissuader certains parents de réclamer de façon abusive, dès le moindre petit bobo. « Il n'y en a pas chez nous, même si cela coûte plus cher aux écoles », assure René Hollants (CI Assurances). Toutefois, si le montant réclamé aux familles est trop élevé, celles-ci auront alors tout intérêt à souscrire une assurance soins de santé complémentaire.

4 L'intervention est-elle plafonnée ? « Un contrat prévoit toujours une limite de couverture, ne fût-ce que pour la sécurité financière de l'entreprise d'assurance qui doit elle-même se réassurer », explique Valérie Kriescher (Ethias). Selon les organismes et le risque couvert, cela peut aller de quelques milliers d'euros à plusieurs dizaines de milliers d'euros. « Les écoles ont le choix entre des montants non indexés ou correspondant à une, deux ou trois fois le barème Inami, précise René Hollants. Notre rôle est de conseiller à chacun quel type de plafond choisir en fonction de la réalité économique ». ■

PASCAL LORENT

PRATIQUE

Peu d'acteurs

En Belgique, le marché des assurances collectives reste piliarisé. Ainsi, dans l'enseignement libre, le Comité Interdiocésain dispose d'un quasi-monopole, confié voici quelques années à une « filiale » assurance. « Nous gérons 45.000 accidents par an pour 1.800 polices contractées, explique René Hollants, son directeur commercial. Et 79 % des accidents se produisent dans les murs de l'école et 12 % en excursion ». Même raisonnement pour les mouvements de jeunesse catholique : cela reste la chasse gardée de CI Assurance.

Dans l'enseignement public, Ethias s'octroie une grosse part du marché, KBC (en Flandre) et Dexia étant également présents. « Nous totalisons 8.547 polices pour crèches, les écoles et les universités », confie Valérie Kriescher, responsable du secteur. Une branche qui pèse 13 millions d'encaissement annuel. Mais à l'inverse de CI Assurances, ces contrats ne constituent qu'une petite part de leurs activités. Ethias est également l'assureur de nombreux clubs sportifs, par l'entremise de leurs fédérations qui souscrivent elles-mêmes le contrat. « Nous recensons 5.439 contrats avec des associations, fédérations ou centres sportifs, précise Valérie Kriescher. Cela représente un encaissement de 7 millions d'euros ». Dont les fédérations de tennis, basket, gym, foot en salle, volley, rugby, natation et handball. Avec cette particularité : auprès des grosses fédérations, le contrat d'assurance s'obtient parfois en contrepartie d'un sponsoring. Sur ce terrain où le taux d'accidents est parfois plus élevé, Arena s'avère un concurrent important. Enfin, des clubs et associations plus modestes s'adressent directement à l'assureur : ils sont 4.700 dans ce cas. Enfin, au sein des mouvements de jeunesse laïcs, Ethias dispose de 677 polices, pour un encaissement d'un million d'euros.

PAT

Le Soir,

13-14 septembre 2014

Erasmus+, voici ce qui change

ÉTUDIANTS Des nouveautés apparaissent

L'appellation « Erasmus », elle, ne prend qu'un signe de plus : un + d'où « Erasmus + ». Mais les nouveautés sont nombreuses pour les étudiants. Consciente qu'elle compte 6 millions de jeunes au chômage, l'Europe a décidé de miser plus que jamais sur le programme. D'où cette version améliorée.

Erasmus se porte très bien, en témoigne le budget de 14,7 milliards d'euros alloué pour la période 2014-2021. Une augmentation de 40 % par rapport au niveau de dépenses actuel. Du côté de l'équipe chargée du développement d'Erasmus+, on affirme « avoir gardé tout ce qui était bien » pour l'améliorer. Tour d'horizon des nouveautés.

1 Sept programmes pour un libellé. Le programme de mobilité Erasmus+ comprend désormais sept branches distinctes dont la plus connue, l'Erasmus. Le nouveau programme réunit tous ceux relatifs à l'éducation formelle et informelle, les stages, les activités pour la jeunesse et le sport. Le volet sport est une première mais reste encore peu détaillé. Chaque programme bénéficie d'un budget différent et séparé.

2 Poursuivre l'expérience Erasmus après ses études. Une mobilité de douze mois maximum après la deuxième année de master est désormais possible. La demande doit être faite pendant la dernière année d'études à condition que l'étudiant ne soit pas déjà parti une année en Erasmus durant sa scolarité. « Les universités et hautes écoles peuvent le proposer aux étudiants mais ce n'est pas obligatoire. C'est à elles de juger », précise Suzy Vercammen, chargée de mission Erasmus+.

3 Une plate-forme en ligne pour apprendre une langue.

Autre nouveauté, la création d'un outil linguistique en ligne qui permettra à l'étudiant de prendre des cours de langues. L'objectif : améliorer la qualité du séjour et évaluer son impact sur l'amélioration des connaissances. « Tout étudiant qui part deux mois minimum est obligé de passer un test pour s'auto-évaluer. L'outil comprend six langues : le français, le néerlandais, l'anglais, l'allemand, l'italien et l'espagnol », indique Suzy Vercammen. L'outil ne sera disponible qu'à partir d'octobre.

4 Simplifier les démarches administratives.

Souvent pointé du doigt pour la complexité de ses démarches, le programme entend « simplifier au maximum les formalités administratives ». Par exemple, les inscriptions se font désormais en ligne. Mais on ne parle ici que de l'inscription, pour le reste des démarches, il faudra attendre.

5 Le « taux de bourse » mensuel fixé.

Le taux de bourse est dorénavant fixé et prend en compte le niveau du coût de la vie dans chacun des pays. Mais ce n'est pas tout.

Les étudiants stagiaires et/ou allocataires se voient attribuer un complément par rapport aux étudiants non allocataires en mobilité à des fins d'études. En clair, vous ne recevrez pas le même montant si vous partez en stage en Suède ou si vous allez étudier au sein d'une université polonaise. ■

MARINE BUISSON (s.t.)

Appel aux OJ!

Pour que vive cette rubrique, nous avons besoin de vous. Une annonce, un compte-rendu d'activités, un sujet qui vous tient à cœur et que vous souhaitez partager? C'est avec plaisir que nous les publierons dans le CORRESPONDANCE.

Il en va de même pour les articles de presse qui parlent de vous.

Merci de les envoyer par la poste ou à l'adresse électronique suivante : correspondance@cjic.be

indications lance son nouveau site

Indications est une organisation de jeunesse dont l'objectif est d'éveiller l'esprit critique des jeunes et de les sensibiliser par la pratique aux différents langages artistiques. Ateliers d'écriture, réalisations de courts-métrages, accompagnement aux spectacles, écritures de théâtre, arts actuels : pour quelques heures ou une saison, Indications imagine et expérimente sans cesse de nouvelles façons d'entrer dans le monde de la création par l'image ou l'écriture. Indications est également à l'initiative de la plateforme-magazine Karoo, karoo.me, site de critique et de création culturelle, prolongé deux fois par an par l'édition d'une revue ouverte aux jeunes et aux adultes qui désirent partager leurs expériences, leurs découvertes et leurs envies.

À découvrir sans tarder : www.indications.be



La Joc fête une nouvelle étape

Ces dernières années, la JOC a vécu divers changements importants qui sont le fruit d'un long processus animé par l'envie de reconstruire un mouvement fort, en accord avec son temps, son histoire et ses valeurs.

Le **vendredi 28 novembre** vous êtes invités à venir partager, discuter et fêter cette nouvelle étape.

Cette journée sera l'occasion d'inaugurer le nouveau bâtiment de la JOC, d'expliquer le changement de nom, de présenter le nouveau logo et le nouveau plan d'action.

La journée débutera à 10 heures avec une conférence de presse, suivi à midi d'un brunch.

De 14 à 18 heures vous pourrez découvrir l'exposition « La JOC au fil du temps ». Le plan d'action national sera présenté à 19 heures, et une soirée dansante clôturera la journée.

Les jocistes espèrent vous retrouver nombreux pour cette journée au **4 rue d'Anderlecht à 1000 Bruxelles** (métro Anneessens).

Plus d'informations? slim.essaker@joc.be

Actualités

Le 5 et 6 septembre a eu lieu le salon Retrouvailles au boulevard d'Avroy à Liège... Un mois avant l'arrivée de la foire et ses lacquemants !

Ce rendez-vous incontournable de la vie associative liégeoise fut aussi l'occasion pour **Volont'R** et les **Gîtes d'Étape du CBTJ** de partager un stand et de proposer une animation commune. Les passants, tant les enfants que les adultes, étaient invités à tourner une roue qui s'arrêtait soit sur une case question, soit sur une case défi. Un moyen comme un autre pour faire découvrir nos associations et leurs actions par un biais plus ludique !

Ce fut également l'occasion pour Françoise, Michèle B., Kim, Natacha, Michelle C., Michèle O., Zoé, Linda et Victoria de faire part de leurs expériences de volontaire pour donner envie à d'autres de nous rejoindre... Merci pour leur engagement lors de cette journée !

Un peu d'organisation (qui prend quel matériel ?), du covoiturage, des rencontres entre animateurs de gîtes, des bénévoles et des permanents d'OJ ont contribué à faire de cette participation une réussite tant au niveau de la solidarité inter-OJ qu'au niveau du nombre de visiteurs rencontrés.

« J'ai adoré cette journée. L'ambiance était au rendez-vous, les passants semblaient intéressés. Je pense que ce genre d'événement offre une belle occasion pour faire connaître l'association. C'est un moyen de contact plus simple et bien plus convivial qu'une recherche Internet. »

Kim Huynh,
volontaire à la clinique de l'Espérance





Les Jeunes unis contre les politiques d'austérité

Pour la première fois depuis longtemps, un front uni contre les différentes politiques gouvernementales voit le jour. Nous ne pouvons tolérer les mesures programmées car elles vont hypothéquer l'avenir des jeunes, partout en Belgique.

- Les jeunes subissent de plein fouet le ralentissement de l'économie et la pénurie d'emplois. Ceux qui ont la chance de trouver rapidement un emploi, sont bien souvent obligés d'occuper des emplois précaires, sans perspective d'avenir. Ceux qui n'en trouvent pas, sont harcelés par des procédures de plus en plus arbitraires et seront bientôt forcés d'accepter des mini-jobs précaires et sous-payés pour conserver leurs droits. Les allocations d'insertion, déjà rotonnées sous la précédente législature (pour rappel, des dizaines de milliers de personnes seront exclues au 1^{er} janvier 2015), vont progressivement disparaître avec les nouvelles mesures fédérales programmées.
- L'allongement de la carrière à 67 ans est une mesure absurde lorsque l'âge effectif de départ à la retraite est à peine à 60 ans aujourd'hui. De plus, il faudra qu'on nous explique en quoi garder les aînés plus longtemps au travail va permettre de libérer des emplois pour les jeunes ? Le ministre des Pensions, avec un aplomb cynique, ose affirmer que cette mesure va bénéficier à la jeunesse !
- Le saut d'index va avoir un impact structurel sur le salaire des jeunes tout au long de leur carrière. Un jeune de 22 ans commençant sa carrière avec un salaire brut de 2 200 € perdra au final près de 25 000 €. D'un point de vue économique, cette politique d'austérité est contre-productive. La BCE, le FMI — institutions qu'il est difficile de qualifier de gauchistes — estiment qu'il faut au contraire augmenter les salaires des travailleurs pour assurer la relance de l'économie.
- Le gouvernement Michel veut créer des emplois, en offrant 3,5 milliards aux entreprises. Ces cadeaux ne sont pas conditionnés à des obligations de création d'emplois et il n'y a donc aucune garantie que les entreprises engagent. C'est un chèque en blanc aux actionnaires et aux détenteurs de capitaux.
- Le gouvernement va chercher l'argent dans les mauvaises poches. Rien n'a été fait pour rétablir un minimum de justice fiscale. Pas étonnant que la FEB se réjouisse de l'accord de gouvernement.

– Pendant ce temps-là, les jeunes vont devoir payer encore plus cher leurs études. La démocratisation de l'enseignement supérieur semble être un vœu pieux. Les autorités sont-elles aveugles ? Comment assurer que la société belge se développe sans un réinvestissement massif dans l'enseignement ?

Tout se passe comme si les gouvernements actuels (tant fédéral, communautaires que régionaux) avaient décidé que les mécanismes de solidarité et de répartition des richesses, ainsi que la société civile dans son ensemble, devaient progressivement disparaître, au profit exclusif de l'individu et de l'entreprise. Nous ne sommes pas aux États-Unis, nous ne pouvons accepter ces attaques frontales contre les services publics, la sécurité sociale, l'enseignement, la culture, la jeunesse, les « étrangers »...

De manière inédite, d'Arlon à Ostende, les organisations de jeunesse syndicales invitent tous les jeunes, et les organisations de jeunesse, à nous rejoindre aux différentes manifestations prévues :

- Le 24 octobre à 16 heures à la Bourse de Bruxelles pour le coup d'envoi ;
- Le 6 novembre à Bruxelles, avec une action commune ;
- Le 17 novembre en solidarité avec les étudiants ;
- Le 24 novembre : Hainaut, Limbourg, Luxembourg, Anvers ;
- Le 1^{er} décembre : Namur, Liège, Flandre Orientale, Flandre Occidentale ;
- Le 8 décembre : Bruxelles, Brabant Flamand, Brabant Wallon ;
- Le 15 décembre : PARTOUT !

Des séances d'information collectives vont être organisées prochainement dans toutes les régions.

L'avenir nous appartient, faisons reculer ces gouvernements de contraception sociale !

Liste des signataires :

- Jeunes CSC/ACV Jongeren
- Jeunes FGTB/ABVV Jongeren

Un estival «Jeunes CSC on tour»

Jobiste: informe-toi, défends-toi, protège-toi! Un triple «commandement» diffusé cet été par les Jeunes CSC dans les festivals comme Dour et Espéranzah et dans bien d'autres lieux où se rassemblent les jeunes.

A la CSC Mons-la Louvière, une équipe de quelques militants, emmenés par leur permanent Ludovic Voet, ont profité de l'été pour arpenter à plusieurs reprises les rues de La Louvière, de Mons, mais aussi de Baudour et de Soignies, à l'occasion de petits événements musicaux. Leur cible: les 15-25 ans, à la recherche ou déjà occupés dans le cadre d'un job étudiant.

Brochures d'information en mains, les Jeunes CSC reçoivent en général un bon accueil de la part des jeunes qu'ils accostent. «Beaucoup de jeunes nous demandent par exemple s'ils devront payer des impôts ou s'ils continueront à toucher leurs allocations familiales. Assez peu, par contre, se plaignent ouvertement de leurs conditions de travail. En fait, beaucoup de jeunes ignorent leurs droits. Et s'ils les connaissent, assez peu ont le cran

de les faire valoir» observe Ludovic Voet. Un sondage réalisé récemment révélait ainsi que 30% des jeunes acceptent de travailler au noir, avec tous les risques que cela implique.

Affiliation gratuite

Outre les conseils pratiques, les Jeunes CSC proposent aussi à tous les étudiants de moins de 25 ans ainsi qu'aux jeunes qui sortent des études une affiliation gratuite qui leur permet d'être défendus juridiquement par la CSC en cas de litige avec un employeur. Un permanent est également à leur disposition toute l'année pour les aider. «Environ 280 jeunes de notre région ont décidé cet été de s'affilier chez nous via la formule Enter» explique Ludovic Voet.

Outre cette action envers les jobistes, les Jeunes CSC (en collaboration avec le groupe des travailleurs sans emploi de la CSC) ont également porté leur attention cet été sur les jeunes diplômés qui s'inscrivent pour la première fois au Forem ainsi que sur ceux qui terminent en ce moment leur année de «stage d'insertion» et qui vont prochainement percevoir leurs premières allocations. Pour les uns comme les autres, il est important de bien connaître toutes les démarches à effectuer pour satisfaire aux exigences du contrôle de la recherche d'emploi. Une recherche d'emploi qui est loin d'être un «long fleuve tranquille» pour les jeunes de Mons-Borinage et de La Louvière.

L'arrondissement affiche en effet un taux de chômage des moins de 25 ans supérieur à 30%. ●

Plus d'infos sur les jobs étudiants et sur l'affiliation des moins de 25 ans sur www.jeunes-csc.be.

Choquant: l'écart salarial H/F aussi chez les jobistes!

Un étudiant jobiste gagne en moyenne chaque jour 66,75 euros, contre 60,37 euros pour une étudiante⁽¹⁾. L'écart salarial H/F commence donc à l'aube de la carrière professionnelle, preuve du poids des stéréotypes sexistes qui pèsent toujours sur le marché du travail. Toutes classes d'âge confondues, l'écart salarial H/F est estimé aujourd'hui à environ 21% du salaire brut mensuel.

(1) Source: Site SPF Sécurité Sociale, chiffres de l'été 2007.



L'Info, 39, 5 septembre 2014

La Journée

Jeu de massacre à la CSC

Humour ou dérapage ? A l'occasion des Fêtes de Wallonie à Namur, le stand de la CSC proposait un jeu de massacre d'un genre un peu particulier... Les traditionnelles cibles sur lesquelles il faut lancer des balles étaient remplacées par les visages de Bart De Wever (N-VA), Charles Michel (MR), Maggie De Block (Open VLD) et Kris Peeters. Avec ce message : "Massacrez-les, ils ont commencé le massacre des chômeurs et chômeuses." "La CSC dérape", a estimé le député wallon MR Olivier Maroy, qui a mis sur Facebook les photos du jeu. "Ce sont les jeunes de la CSC qui sont responsables de cette activité", a réagi dans "La Dernière Heure" un responsable du syndicat. "Je n'en fais pas un incident mais je comprends que cela puisse choquer." Et d'estimer qu'il "faut toujours être attentif aux mots à connotation..." Avec ça, on ne connaît toujours pas le record à battre.



À méditer

Le pari du savoir être

■ Avec les restrictions annoncées, certaines valeurs semblent en perte de vue. A nous de choisir nos mots et gestes, pour transformer notre colère en énergie positive au service des élèves.

On savait que cet automne 2014 serait particulier, voire douloureux... C'était peu dire... L'avènement du nouveau gouvernement fédéral génère beaucoup d'inquiétude et suscite de la colère... A un autre niveau de décision et de pouvoir, celui de la fédération Wallonie-Bruxelles, les perspectives ne sont guère plus réjouissantes. Il est clairement annoncé que les années à venir seront faites de restrictions et d'économies.

Au-delà de ces mesures économiques et financières, on semble abandonner les valeurs humanistes de notre société. Des personnes seront stigmatisées, d'autres renvoyées à leur triste sort ou encore simplement ignorées et abandonnées... La personne humaine semble compter de moins en moins, et ne plus être qu'un moyen comme un autre d'arriver aux résultats ou bénéfices escomptés. Triste vision de la société à laquelle nous sommes nombreux à ne pas adhérer.

La plupart des professions seront durement touchées. Le monde de l'enseignement n'y échappera pas. Ce que l'on nous donnera d'une main, sera confisqué de l'autre. Le capital période, la discrimination positive et d'autres mesures de soutien aux enseignants seront plus que probablement amputés... Face à ces tristes et inquiétantes considérations, aux sentiments de colère et de désespoir ressentis, que pouvons-nous faire comme enseignants conscients et responsables de nos actes ? Tout est une question de choix, comme bien souvent.

Nous pouvons décider de nous taire, courber le dos, et attendre que l'ouragan passe. Subir en silence et rentrer dans le rang. Dociles et muets. Soumis. Nous pouvons laisser à tout moment exploser notre colère, nous laisser submerger et guider par cette révolte. La nourrir de ressentiments continus. Ce faisant, nous en deviendrons les esclaves et nous perdrons une réelle liberté d'action.

En cette période de crise très profonde, l'école peut-elle se satisfaire d'enseignants soumis ou privés de liberté ? Surtout pas ! L'école a plus

que jamais besoin d'enseignants engagés et conscients de leurs responsabilités dans l'évolution de la société actuelle. Il nous appartient donc de transformer cette colère en énergie positive et de la mettre au service de nos élèves !

Nous avons la chance inouïe de travailler avec des petits ou des grands, qui demain seront les forces vives de notre pays. Privilège et honneur que personne ne pourra nous enlever. Notre façon d'enseigner, de les accompagner, de les soutenir dans leurs apprentissages contribueront à les élever jusqu'à leur propre niveau d'excellence. Mais au-delà des contenus, c'est surtout par notre façon d'être avec eux que nous



D.A.
BÉATRICE STIENNON
Chroniqueuse

pourrons aussi participer à leur construction d'homme et de femme responsables. Plus que jamais il nous incombe d'y travailler en pleine conscience.

Choisir les meilleurs gestes et paroles à notre disposition pour vivre et défendre la richesse des diversités, la solidarité, l'entraide, l'accueil de

tous et le soutien de chaque enfant quel qu'il soit, d'où qu'il vienne. Leur apprendre à développer leur sens critique qui permet de refuser la pensée unique. Décider des actes à poser pour que petit à petit ils s'approprient ces valeurs de solidarité, essentielles à la vie en communauté.

N'oublions pas pour autant le collectif. Seuls, enfermés dans notre classe, nous ne sommes rien et nous ne pouvons rien. Décidons aussi des actes à poser pour maintenir la solidarité au sein de même de nos écoles entre collègues... Décidons enfin de ne jamais nous taire, dénonçons de plus en plus fort les injustices et rejoignons quand ce sera nécessaire, les actions collectives. Et, ensemble, faisons le pari que si nous développons ces valeurs au sein de nos classes, petit à petit nos élèves s'en imprégneront au fil de leur scolarité.

Le moment venu, forts de ces richesses, ils pourront à leur tour participer à l'élaboration d'une société nouvelle, aux valeurs plus humaines où l'Homme redeviendrait enfin le centre des préoccupations de nos dirigeants.

LISTE DES ORGANISATIONS MEMBRES DU CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE

BE-Larp
Fédération belge du jeu de rôles grandeur nature
78 avenue Prekelinden 1200 Bruxelles
T 0494 077 916
info@larp.be www.larp.be



Fédération nationale des Patros (FNP)
15-17 rue de l'Hôpital 6060 Gilly
T 071 28 69 50 F 071 42 04 53
www.patros.be



JOC-JOCF Wallonie-Bruxelles asbl
4 rue d'Anderlecht
1000 Bruxelles
T 02 513 79 13/02 513 79 12 F 02 513 47 11
secretariat.joc@joc.be



Guides catholiques de Belgique (GCB)
35 rue Paul-Émile Janson 1050 Bruxelles
T 02 538 40 70 F 02 537 33 62
gcb@guides.be www.guides.be



Gratte
6 rue Philippe Le Bon 1000 Bruxelles
T 02 535 70 80/0484 401 467
F 02 535 70 89
info@gratte.org www.gratte.org



Jeunes CSC (JCSC)
579 chaussée de Haecht 1031 Bruxelles
T 02 246 32 19 F 02 246 30 10
jeunes-csc@jeunes-csc.be
www.jeunes-csc.be



Action Ciné Média Jeunes (ACMJ)
13 place d'Illon 5000 Namur
T 081 74 29 19 0476 849 456
info@acmj.be www.acmj.be



Conseil jeunesse développement (CJD)
179 rue de la Vignette
1160 Bruxelles
T 02 660 91 42 F 02 673 69 97
info@cjdasbl.be www.cjdasbl.be



Jeunesse & Santé (J&S)
579/40 chaussée de Haecht
1031 Bruxelles
T 02 246 49 81 F 02 243 20 52
j&s@mc.be www.jeunesseetsante.be



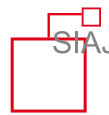
Volont'R
43 rue de la Charité 1210 Bruxelles
T 02 219 15 62 F 02 233 33 56
info@volontr.be www.volontr.be



Jeune et Citoyen (JEC)
19 rue du Marteau 1000 Bruxelles
T 02 218 05 59 F 02 223 15 93
info.bxl@jeuneetcitoyen.be
www.jeuneetcitoyen.be



Les gîtes d'étape du centre belge du tourisme des jeunes (CBTJ)
4 rue Van Orley, 1000 Bruxelles
T 02 209 03 00 F 02 223 03 89
info@gitesdetape.be www.gitesdetape.be



Service d'information et d'animation des jeunes (SIAJ)
19 rue du Marteau 1000 Bruxelles
T 02 219 46 80 F 02 223 15 93
siaj@skynet.be - www.siaj.be



Indications
19 rue du Marteau 1000 Bruxelles
T 02 218 58 02 F 02 217 51 71
indications@indications.be
www.indications.be



Réseau jeunesse asbl
25 rue Marcel Lecomte 5100 Wépion
T 081 46 81 48 0474 452 446
info@reseaujeunesse.be
www.reseaujeunesse.be



Génération nouvelle (GEN)
14 avenue Jules Vandeleene 1160 Bruxelles
T 02 660 63 15 F 02 673 21 -93
focolare.bruxelles@pi.be